

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-5976						
OBJET	Recommander au conseil de renouveler la nomination d'un membre au sein du Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir							
No dossier(s) interne(s) : SG-3016-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-11-20 Date CM souhaitée : 2024-12-03								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 650 1552 720"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-01-10</td> <td>CM-20230110-31</td> <td>NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF FONDS PLACE-DU-SOUVENIR</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Seta Topouzian</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer M. Yves Blanchard pour agir à titre de membre indépendant au sein du Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-6288)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-01-10	CM-20230110-31	NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF FONDS PLACE-DU-SOUVENIR
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-01-10	CM-20230110-31	NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF FONDS PLACE-DU-SOUVENIR						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE le Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir (le « Comité ») est composé de cinq membres qui doivent avoir des compétences, expériences ou expertises en lien avec les enjeux de la jeunesse lavalloise et en matière de développement social. Ils doivent également détenir une expérience dans l'octroi de subventions auprès d'organismes communautaires et démontrer un intérêt à exercer un rôle-conseil auprès de la municipalité dans le cadre des investissements du Fonds Place-du-Souvenir. De plus, ils doivent avoir le temps et la disponibilité pour participer aux séances du Comité et consacrer le temps nécessaire entre les séances pour prendre connaissance des sujets à discuter au Comité, notamment pour analyser les demandes d'aide financière;</p> <p>ATTENDU QUE le terme du mandat de M. Yves Blanchard, membre du Comité, nommé par le conseil sur recommandation du Secrétariat de la gouvernance le 10 janvier 2023, viendra à échéance le 10 janvier 2025;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation annuelle de la performance de tous les membres ainsi que de la présidence du Comité en 2024;</p> <p>ATTENDU QUE M. Blanchard a fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures en décembre 2022;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution de M. Blanchard et que son taux d'assiduité aux réunions du Comité est de 100 % depuis le début de son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE M. Blanchard a confirmé auprès du Secrétariat de la gouvernance son désir de renouveler son mandat à titre de membre du Comité pour un nouveau terme de deux ans;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement de la nomination de M. Yves Blanchard à titre de membre au sein du Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir, et ce, à compter du 10 janvier 2025, pour un mandat de deux ans, renouvelable.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-5976
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de renouveler la nomination de M. Yves Blanchard à titre de membre indépendant au sein du Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir, et ce, à compter du 10 janvier 2025, pour un mandat de deux ans, renouvelable.		